

Risque Alcool : le discours public doit évoluer vers une meilleure prise de conscience des risques par les consommateurs

Santé publique France et l'INCa ont présenté aujourd'hui un rapport contenant une série de recommandations pour renouveler le discours public sur l'alcool¹. Principale conclusion des experts, le discours actuel est mal compris par les consommateurs et les risques pour la santé restent encore largement ignorés.

Le rapport présenté aujourd'hui a été élaboré par un groupe d'experts mis en place suite à une saisine par la Direction générale de la Santé et de la MILDECA en juin 2016. Il intervient dans un contexte de meilleure connaissance des risques pour la santé d'une consommation, même à doses faibles, d'alcool. Les assertions sur un bénéfice supposé pour la santé de la consommation d'alcool ont toutes été démenties.

Si les repères de consommations à moindre risque existent depuis longtemps², ces repères ne sont plus adaptés au regard de ces nouvelles connaissances scientifiques. Incluant une étude sur la mortalité « vie entière », les experts ont retenu la notion d'un risque acceptable sur la base d'une consommation de 1 verre et demi par jour en moyenne.

Déconstruire les idées reçues

Bien que la communauté scientifique soit unanime sur les risques, le grand public est loin d'en avoir conscience. En cause, une communication trop centrée sur les risques immédiats (par exemple, la campagne « Tu t'es vu quand t'as bu ? ») au détriment des effets délétères sur le long terme, par exemple dans les cas de maladies chroniques et des cancers.

Comme le montre une enquête qualitative réalisée par l'IFOP dans le cadre du rapport, les repères de consommation sont peu connus, mal compris et jugés parfois irréalistes. Surtout, ils ne prennent pas en compte les réelles motivations des individus pour réduire leur consommation. Celles-ci sont fonction de l'agenda professionnel ou scolaire, du fait de devoir prendre le volant, d'être fatigué ou encore d'éviter de se mettre en situation de vulnérabilité. L'ambivalence de l'Etat qui, d'un côté, autorise la vente et en tire des recettes fiscales, mais, de l'autre côté, produit des campagnes de prévention pour se donner bonne conscience, est également pointée du doigt.

Pour les experts, il est donc essentiel de déconstruire les idées reçues et de mieux faire connaître les risques sur les consommations. Le nouveau discours public doit se donner l'objectif, non pas de dire aux individus ce qu'ils doivent faire, mais de les responsabiliser en leur donnant une information rationnelle et claire basée sur des repères simples. A charge ensuite pour les individus, en conscience, de choisir librement leur consommation et leur niveau de risque comportemental.

¹ [Avis d'experts relatif à l'évolution du discours public en matière de consommation d'alcool en France](#)

² Repères actuels : jusqu'à deux verres par jour pour une femme, 3 verres pour un homme, 4 verres en une seule occasion et 0 verre pendant la grossesse. Au moins un jour sans alcool.

Les 10 recommandations du groupe d'experts

Afin que le discours public sur l'alcool puisse être audible et accepté par tous, les experts formulent 10 recommandations :

1. Informer le grand public des risques pour la santé de la consommation d'alcool au cours de la vie entière, ces risques augmentant en fonction de la quantité consommée.
Pour limiter ces risques, recommander de ne pas consommer plus de 10 verres par semaine et pas plus de 2 verres par jour avec des jours sans consommation ;
2. Assurer la notoriété de ces nouveaux repères auprès du grand public ;
3. Renforcer les informations sanitaires obligatoires et engager des campagnes de prévention usant des stratégies de marketing social afin de contrebalancer la publicité pour l'alcool ;
4. Informer les professionnels de santé sur ces nouveaux repères et les outiller pour faire face aux risques liés à la consommation d'alcool ;
5. Taxer les boissons alcoolisées en fonction de la quantité d'alcool et non pas en fonction du type de boisson. Il s'agit notamment de mettre fin au régime préférentiel dont le vin bénéficie ;
6. Harmoniser le discours public entre les différentes administrations de l'Etat (Santé, Finances, Agriculture...) en prenant en compte à la fois la prévention des dommages sanitaires et sociaux et la nécessité de préserver le développement économique des filières concernées ;
7. Créer un fonds dédié à la prévention et à la recherche indépendante sur l'alcool, financé par une partie des taxes sur l'alcool ;
8. Faire évoluer l'avertissement sanitaire ainsi : « *Toute consommation d'alcool comporte des risques pour votre santé* » ; empêcher les producteurs d'ajouter le message « *A consommer avec modération* » ;
9. Donner des informations aux consommateurs en faisant figurer sur l'étiquette le nombre de verres standard, le nombre de calorie par verre, un avertissement sanitaire et en rendant plus visible le pictogramme Femme enceinte ;
10. Renforcer l'encadrement de la publicité sur Internet qui touche tous les publics, notamment les jeunes.

Ces recommandations, qui portent à la fois sur les repères de consommation mais aussi sur l'environnement général, doivent faciliter la prise de conscience par le grand public que l'alcool n'est pas un produit ordinaire.

Elles s'inscrivent dans la droite ligne des propositions portées par l'ANPAA depuis de nombreuses années et de son approche visant à mieux informer des risques, sans nier le plaisir associé aux consommations d'alcool.

Cohérent avec les conclusions des organisations internationales (OMS, OCDE), comme du dernier rapport de la Cour des comptes³, ce nouveau rapport constitue une preuve supplémentaire de la nécessité d'une politique publique rationnelle, claire et cohérente en matière d'alcool, portée par l'ensemble des ministères et des institutions publiques. L'ANPAA invite dès lors le prochain président de la République et son futur gouvernement à se saisir du sujet et à en faire un axe fort de son quinquennat.

³ [Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool, Cour des comptes, Juin 2016](#)

Contact presse :

Myriam Savy, chargée de mission Plaidoyer

01 42 33 52 89 / 06 43 77 75 70

myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.